



Aménagement d'un terrain multisports sur la Ville du Relecq-Kerhuon

Cahier des Charges Techniques

Maitrise d'Ouvrage :

Ville du Relecq-Kerhuon

Hôtel de Ville

1, Place de la Libération

29480 Le Relecq-Kerhuon

Sommaire

1	Définitions	3
2	Contexte	3
3	Périmètre de la prestation	3
3.1	Lot n°1 : Terrassement	3
3.1.1	Préparation du chantier	4
3.1.2	Travaux de Génie civil.....	4
3.1.3	Fin de chantier	4
3.2	Lot n°2 : Terrain multisports.....	5
3.2.1	Préparation du chantier	5
3.2.2	Structure.....	5
3.2.3	Gazon synthétique.....	6
3.2.4	Contrôles et essais.....	6
3.2.5	Garantie et maintenance.....	7
4	Remise des offres	7
4.1	Conditions générales	7
4.2	Documents à fournir.....	7
4.3	Présentation des prix.....	8
5	Renseignements complémentaires.....	8

1 Définitions

Terrain multisports : on appelle terrain multisports ou « city stade » une aire de jeux extérieure clôturée, comprenant deux frontons dans lesquels des buts multisports sont intégrés et deux palissades latérales.

PMR : Personne à Mobilité Réduite

DTU : Document Technique Unifié

2 Contexte

La Ville du Relecq-Kerhuon souhaite implanter un terrain multisports type « city stade » sur son territoire.

Le terrain multisports sera implanté au niveau de la « coulée verte » de la commune.

Adresse : Rue Monge – 29480 LE RELECQ-KERHUON

Le plan de situation est joint en annexe 1.

3 Périmètre de la prestation

3.1 Lot n°1 : Terrassement

Le présent lot concerne la réalisation d'une plateforme enrobée qui accueillera le futur terrain multisports. La superficie de cette plateforme sera d'environ 420 m² (28 m x 15 m). La taille de la plateforme pourra éventuellement être revue en fonction du choix du fournisseur du terrain multisports.

Une pente comprise de 1% sera mise en œuvre dans le sens de la longueur ou de la largeur.

En ce qui concerne la planéité, les tolérances admises sont celles précisées dans les DTU.

Les travaux de réalisation de la plateforme comprennent :

- Préparation du chantier
- Les travaux de génie civil
- Le repli et le nettoyage de fin de chantier

Dans l'exécution de son marché, l'Entrepreneur devra tenir compte des stipulations des lois, décrets, arrêtés, ordonnances, circulaires, ministériels et gouvernementaux et en règle générale de tout document officiel se rapportant à l'objet des travaux en vigueur à la date de la signature du marché.

3.1.1 Préparation du chantier

L'entrepreneur devra procéder aux opérations suivantes :

- Balisage du chantier : par barrières type Héras avec panneaux « chantier interdit au public » sur les 4 côtés du chantier. L'entretien et la responsabilité du maintien en parfait état de clôture de chantier est à la charge de l'Entrepreneur pendant ses travaux.
- Piquetage de la plateforme, à valider par la maîtrise d'ouvrage avant poursuite des travaux

Par ailleurs, tout au long du chantier, les abords devront être rangés, les gravats devront être évacués au fur et à mesure en décharge et toutes les dispositions seront prises afin de garantir la propreté et la sécurité du chantier.

3.1.2 Travaux de Génie civil

L'Entrepreneur devra réaliser les travaux suivants :

- Abattage et évacuation des arbres présents dans l'emprise.
- Décapage et terrassement sur une épaisseur de 35 cm, évacuation de la terre et des gravats en décharge.
- Mise en forme d'un talutage éventuel entre l'allée sablée et la plateforme.
- Fourniture et pose de fourreaux en tranchée, en prévision d'un futur éclairage du terrain multisports entre les 4 angles de la plateforme et le Poteau Béton Armé à proximité. Les fourreaux seront de type PVC rouge de diamètre 100mm. Un grillage avertisseur de couleur rouge sera disposé dans la tranchée. La tranchée sera réfectionnée conformément aux règles en vigueur et à la nature du terrain.
- Fourniture et mise en œuvre d'empierrement (GNT 0/31,5) y compris réglage et compactage.
- Fourniture et mise en œuvre de bordures de finition avec bords arrondis (P1) en périphérie de la plateforme
- Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé sur une épaisseur de 5cm minimum.

3.1.3 Fin de chantier

A l'issue du chantier, l'Entrepreneur devra procéder au démontage des installations de chantier, à la dépose des barrières de chantier.

Les abords de chantier seront rendus propres.

3.2 Lot n°2 : Terrain multisports

Le présent lot concerne la fourniture et la pose d'un terrain multisports de type « city stade ».

La prestation comprend toutes sujétions de scellement et de maçonnerie destinées à la stabilité de l'ensemble. La mise en place de la structure s'effectuera sur la plateforme objet du lot n°1.

Cette réalisation doit être conforme à la norme EN 15-312, ainsi qu'à la NF S 52-901 « Equipements sportifs de proximité ».

De plus, le terrain multisports doit être conforme aux dispositions figurant au décret n°96-495 du 4 juin 1996, fixant les exigences de sécurité auxquelles doivent répondre, entre autres, les cages de buts de football, de handball et les buts de basket-ball.

3.2.1 Préparation du chantier

L'entrepreneur devra procéder aux opérations suivantes :

- Balisage du chantier : par barrières type Héras avec panneaux « chantier interdit au public » sur les 4 côtés du chantier. L'entretien et la responsabilité du maintien en parfait état de clôture de chantier est à la charge de l'Entrepreneur pendant ses travaux.
- Piquetage de l'implantation du terrain, à valider par la maîtrise d'ouvrage avant poursuite des travaux.

Par ailleurs, tout au long du chantier, les abords devront être rangés, les gravats et déchets devront être évacués au fur et à mesure en décharge et toutes les dispositions seront prises afin de garantir la propreté et la sécurité du chantier.

3.2.2 Structure

Les dimensions seront de 22m x 12m.

La structure ne devra pas ressembler à une cage. Les tubes verticaux sont à exclure.

Le terrain multisport sera obligatoirement en métal (aluminium, inox ou acier galvanisé) dans sa totalité, exception faite des panneaux de basket-ball (le bois est à exclure).

La visserie sera en inox et inviolable. L'entrepreneur devra préciser dans son mémoire technique le dispositif permettant d'éviter la corrosion galvanique entre la visserie et la structure, et plus généralement entre des pièces métalliques de natures différentes.

La structure du terrain multisports sera constituée de :

- 2 frontons à chaque extrémité du terrain d'une hauteur suffisante pour limiter la perte de ballons lors des tirs aux buts, comprenant chacun un but « combiné football/handball/basket-ball ». Les paniers de basket devront être adaptables en hauteur. Les filets seront de type « armés anti-vandalisme ». La forme des frontons devra être esthétique et ne pas ressembler à un mur.
- 2 longueurs de palissades fermant ainsi l'espace de jeu, d'une hauteur de 1m. Une main courante en aluminium ou en inox (métal peint interdit) devra être intégrée à la palissade. Elle permettra l'appui/debout et l'assise de manière confortable.
- 1 kit extérieur de basket sera installé à l'arrière d'un des deux frontons.
- 1 paire de poteaux multijeux scellés à l'extérieur de l'aire de jeu pour la fixation d'un filet permettant la pratique du volley-ball, tennis, badminton, ...
- 1 filet (pour volley-ball, tennis, ...) muni d'un système de tension facile de mise en œuvre.
- 1 panneau d'information aux utilisateurs et un panneau de réglementation. Le texte des panneaux sera proposé par l'Entrepreneur et validé par le Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur devra préciser dans son mémoire technique les modalités d'accès au terrain, y compris pour les PMR. L'accès par les deux roues devra être impossible.

L'entrepreneur devra préciser le traitement surfacique de la structure ainsi que le type de peinture utilisée. Ces deux éléments devront être de qualité « bord de mer ».

La performance de la structure par rapport au bruit est un élément important de la bonne intégration du city-stade. L'entrepreneur devra préciser dans son mémoire technique les dispositifs d'assemblage de la structure permettant l'atténuation du bruit.

3.2.3 Gazon synthétique

Le gazon sera de type synthétique haute qualité en fibre polyéthylène traité anti-UV mono filament d'une longueur comprise entre 20 et 25 mm. Il sera lesté de sable/silice (matériau roulé non blessant). L'entrepreneur précisera la densité de sable au m2 qu'il entend mettre en œuvre afin de garantir une bonne tenue du gazon.

Les lignes de jeux seront teintées en blanc dans la masse. L'entrepreneur devra donner la liste des sports correspondants aux tracés proposés.

Pour un bon maintien dans le temps du gazon, celui-ci devra être arrêté en périphérie par une barre de seuil ou tout autre dispositif assurant la fixation du gazon.

3.2.4 Contrôles et essais

A l'issue du montage du terrain multisports, des tests de solidité et de résistance seront effectués par un laboratoire agréé, à charge de l'entreprise, conformément aux dispositions de l'annexe II du

décret n°96-495. Ces tests seront réalisés en présence du maître d'ouvrage et donnera lieu à un rapport.

Un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sera remis au maître d'ouvrage lors de la réception des travaux. L'ensemble des pièces à conserver dans le cadre de la maintenance et des contrôles de sécurité devront figurer au DOE.

3.2.5 Garantie et maintenance

La structure sera garantie 20 ans.

Le gazon synthétique sera garanti 8 ans.

L'entrepreneur devra préciser les conditions de maintenance associées aux garanties.

4 Remise des offres

4.1 Conditions générales

L'entrepreneur peut répondre à un ou plusieurs lots.

L'entrepreneur est fortement incité à visiter les lieux préalablement à la remise de son offre. Il est donc réputé avoir pris connaissance de toutes les sujétions liées à la réalisation des travaux et avoir intégré complètement l'ensemble des sujétions dans son offre.

Le prix sera forfaitaire et comporte, sans exception, ni restriction, la totalité des travaux nécessaires à la réalisation du projet.

4.2 Documents à fournir

L'entrepreneur devra fournir dans son dossier de réponse à la présente consultation les éléments suivants :

- Références dans le domaine objet du ou des lots auxquels l'Entrepreneur répond
- Certificat de qualification QUALISPORT pour le Lot n°2
- Mémoire technique détaillé
- Plans projet
- Devis détaillé en HT et TTC
- Planning prévisionnel du chantier

4.3 Présentation des prix

L'entrepreneur est invité à présenter ces prix dans le détail. En tout état de cause, des sous-totaux seront présentés selon la décomposition suivante :

Lot n°1 :

1. Installations de chantier, repli et fin de chantier
2. Abattage, décapage, tranchées et fourreaux
3. Empierrement
4. Bordures
5. Enrobé

Lot n°2 :

1. Installations de chantier, repli et fin de chantier
2. Structure
3. Gazon et lignes de jeux
4. Essais

5 Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements complémentaires doivent être envoyées, prioritairement par messagerie électronique, à :

Hubert Le Sech

Mairie du Relecq-Kerhuon

Directeur des Services Techniques

Tél : 02 98 28 61 47

Portable : 07 86 06 58 03

Mail : hubert.le-sech@mairie-relecq-kerhuon.fr